

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 avril à 09 H 30, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 08 avril 2025, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Alexandra BUTEL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 14

Nombre de voix pour : 13
Nombre de voix contre : 0
Nombre d'abstentions : 1

Présents : Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Jean-Marie PRAYER, Alain MICHEL, Anne-Cécile BRUN, Thibaut IMBERT, Clément MONNOT, Guy PATRAS, Marie-Paule ROGOU, Kilian VALLON, Stéphane PATRAS, Alain LAURENS

Excusés /Pouvoirs : Cécile LAPEYRE, Valentin LESBROS (pouvoir à K. VALLON), Jérémy SARRAZIN (pouvoir à S. PATRAS)

Absent :

Secrétaire de séance : Alain LAURENS

Objet : Attribution de subventions communales aux associations

Lors du vote du BP 2025 a été prévue une enveloppe budgétaire destinée aux subventions des associations. Ces dernières ont déposé en début d'année 2025 des demandes de subventions qui ont été examinées par les conseillers municipaux lors d'une commission le 17 mars 2025.

Les crédits seront prélevés sur l'article 6574 qui correspond aux subventions de fonctionnement accordées aux associations ou personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avis de la commission réunie le 17 mars 2025.
- **ATTRIBUE** les subventions telles que définies ci-dessous :

Nom de l'association	Montant attribué
Amis de mère Eglise	3000.00 €
Judo Club Dévoluy	5 200.00 €
Génération mouvement	4 000.00 €
Dévoluy Pétanque	2 000.00 €
Dévoluy Rallye Team	15 000.00 €

Nom de l'association	Montant attribué
Déniv'oluy	1 500.00 €
Club Alpin Français	600.00 €
La Croisée des Drailles	3 000.00 €
Les D-jantés	2 000.00 €
Acteurs Economiques de La Joue du Loup	3 000.00 €
La Joue	1 000.00 €
Secours Catholique	500.00 €
Collège François Mitterrand Veynes	300.00 €
TOTAL	41 100.00 €

- **DIT** que ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2025 sur l'article 6574 pour un montant de 41 100.00 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 17.04.2025
Publié le : 17.04.2025
Affiché le : 17.04.2025

Pour extrait certifié conforme,
Madame le maire,

Alexandra BUTEL

